



LE SUPPORT AÉRIEN

ZESUMME FIR IECH

WWW.POLICE.LU

POLICE
LÉTZE^UBERG 

Depuis le début des années 2000 la Police dispose dans son arsenal de moyens de lutte et de prévention contre la délinquance d'un outil exceptionnel, l'hélicoptère de la Police.

Avec son équipement sophistiqué la machine participe aux missions de surveillance générale du territoire, agit préventivement à l'égard de certains phénomènes de la criminalité notamment en matière de criminalité lourde.

L'hélicoptère est un moyen d'action versatile au service de toutes les unités de la Police.

ACCÈS À LA CARRIÈRE

L'équipe du support aérien, rattaché actuellement à l'Unité de Garde et de Réserve Mobile, est composée de policiers issus de la carrière de l'inspecteur qui ont tous réussi à leur examen de promotion. Les policiers exercent des missions d'assistants, observateurs et accompagnateurs de vol. Les pilotes sont recrutés en externe.

L'équipe du support aérien est composée de 8 fonctionnaires.

MISSIONS

Patrouilles ciblées préventives et dissuasives pour notamment endiguer les formes du grand banditisme (braquages, évasions ...). L'hélicoptère participe très souvent aux recherches et poursuites d'auteurs d'infractions graves. Il est utilisé lors de filatures et d'observations discrètes de personnes suspectes, de

même qu'il participe aux escortes délicates (VIP, détenus dangereux ou transports de fond).

Les unités au sol profitent de l'œil aérien lors de la recherche de preuves et de renseignements. L'outil volant est très utile en cas d'opérations de contrôle, d'interventions ou d'arrestations.

L'apport au niveau de l'ordre public est évident : la vue d'en haut facilite la surveillance des grandes manifestations ou rassemblements respectivement des lieux de sinistre en cas d'accident majeur.

L'hélicoptère exécute aussi des missions au profit de la police de la route.

L'équipe du support aérien est disponible 7 jours sur 7, à condition que les conditions météorologiques le permettent. En principe les heures de travail régulières sont fixées entre 06.00 heures et 22.00 heures. L'hélicoptère peut être amené à participer à des opérations dans les régions transfrontalières limitrophes dans la mesure où ses interventions sont couvertes par un accord bilatéral entre les deux Etats.



L'hélicoptère est un moyen d'action versatile au service de toutes les unités de la Police.

